

Le projet de partage temporaire de locaux, porté par Réso solidaire, pôle de développement de l'économie sociale et solidaire, concerne les associations, les Scop et les mutuelles du pays de Rennes.

### TROUVER UN LIEU POUR SE REUNIR :

- Allez sur le site : [www.carte-ouverte.org](http://www.carte-ouverte.org)
- Ouvrez la rubrique « Solidarité/mutualiser les locaux » pour géo-localiser les salles référencées.
- Cliquez sur l'icône de votre choix pour visualiser la fiche. Elle comporte le descriptif des locaux proposés, les périodes de mise à disposition ainsi que les coordonnées de la structure à contacter.
- Téléchargez la convention type à signer entre les deux parties.



NB : Pensez à contacter votre assureur pour les questions de responsabilités.